



---

# SÉANCE DU 27 JANVIER 2022

---

Conseil Municipal



## SOMMAIRE

<b>1. Echange avec le Président et le Directeur Général de la CCRM41</b>	<b>2</b>
<b>2. Approbation du procès-verbal de la séance du 06 décembre 2021</b>	<b>3</b>
<b>3. Débat d'Orientations Budgétaires</b>	<b>3</b>
<b>5. Questions diverses</b>	<b>4</b>
<b>6. Informations diverses</b>	<b>5</b>

**Séance du 27 janvier 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept janvier à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués le 17 janvier 2022, se sont réunis dans le Foyer Rural en séance publique restreinte, sous la présidence de M. Nicolas GARNIER, Maire.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :**

M. Nicolas GARNIER, M. Jean-Marc NORBERT, Mme Maryse FOISSARD, M. Jean-Pierre MADEMBA-SY, M. Jean-Claude LATREILLE, M. Pierre-François BAUDONCOURT, Mme Françoise NOËL, Mme Brigitte RACHAL, M. Thierry ROBERT, Mme Nathalie VALENTE, M. Régis LESEC, Mme Aurélie RETY, Mme Alicia HUET, M. Geoffrey GODELIEZ-BONNARD.

**Était absente excusée :**

Mme Émilie BRENANS donne pouvoir à Madame Alicia HUET

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de conseillers votants : 15

**Secrétaire de séance :** Monsieur Geoffrey GODELIEZ-BONNARD

**Monsieur le Maire débute la séance en exposant ce qui suit :**

**« Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2021, les séances de conseil municipal doivent se tenir en leurs lieux habituels à savoir la salle du conseil de la mairie. Or, afin d'assurer les conditions de sécurité sanitaires qui s'imposent, et à titre exceptionnel, il est possible de réunir l'assemblée dans un autre lieu dès lors qu'il ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accès et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances ».**

**1. Echange avec le Président et le Directeur Général de la CCRM41**

Monsieur le Maire remercie le Président et le Directeur Général de la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois d'avoir répondu favorablement à l'invitation du Conseil Municipal. L'objectif de cet échange est d'aborder les lignes d'orientations budgétaires 2022 de la CCRM41 et leurs incidences sur la commune de Billy.

Monsieur LORGEUX remercie le Conseil Municipal de Billy de les recevoir et indique que Monsieur FLAUX répondra aux questions budgétaires en tant que spécialiste.

Monsieur LORGEUX rappelle que la CCRM41 n'a pas pour vocation d'absorber les communes mais qu'elle doit être un rempart pour les petites communes.

Jusqu'à présent, l'avance et l'importante trésorerie suffisaient à permettre l'octroi de fonds de concours. Aujourd'hui, des compétences nouvelles ont été données aux communautés de communes, ce qui oblige la CCRM41 à revoir son architecture budgétaire notamment en matière environnementale. Les dotations de l'Etat diminuent alors que les charges augment (GEMAPI, les ordures ménagères, ...)

Monsieur FLAUX précise que le fonds de concours n'existe pas dans toutes les communautés de communes. Depuis la création de la CCRM en 2007, les plus petites communes ont toujours été favorisées.

Monsieur NORBERT a exprimé son incompréhension concernant l'annonce, en décembre dernier, de la diminution de 10.000 € du fonds de compensation alors que les coûts notamment du SIVOS sont en très forte augmentation.

Monsieur le Maire confirme que la charge de l'imposition n'avait pas augmentée depuis plusieurs années.

Monsieur LORGEUX indique vouloir conserver un équilibre d'équité par rapport à la démographie des communes de la CCRM41. Il précise aussi que la fiscalité de la CCRM41 est la plus basse du département.

Monsieur NORBERT remercie Monsieur LORGEUX et Monsieur FLAUX pour ces éclaircissements.

Madame NOEL demande s'il reste des créneaux disponibles à la piscine de Romorantin pour les enfants scolarisés en CP/CE1 de BILLY.

Monsieur le Maire dit qu'il existe une frontière avec l'école de GY sur la piscine de Contres.

Monsieur LORGEUX répond qu'il faut lui transmettre les besoins nécessaires.

Monsieur LATREILLE dit être satisfait du partenariat avec le syndicat du Controis en matière d'ordures ménagères. Celui-ci regroupe aujourd'hui six déchetteries.

Avant leur départ, Monsieur le Maire remercie Messieurs LORGEUX et FLAUX pour ce moment d'échanges.

## **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 06 décembre 2021**

Le procès-verbal de la séance du 06 décembre 2021 a été transmis, avec la convocation de la présente réunion, à chaque membre du Conseil Municipal pour lecture.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si le procès-verbal amène des remarques ou commentaires. Une erreur de frappe a été constatée et corrigée et la version rectifiée est transmise aux membres du Conseil Municipal.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des personnes présentes et représentées,**

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 06 décembre 2021.

## **3. Débat d'Orientations Budgétaires**

M. NORBERT présente le contexte budgétaire de la commune dans lequel s'inscrivent les orientations budgétaires 2022.

Le compte administratif 2021 fait apparaître un excédent de fonctionnement en diminution de 60 000 € par rapport à celui de 2020. Cette situation s'explique par trois raisons :

- la contribution de la commune au SIVOS Billy-Gy-en-Sologne a augmenté de 40 000 € en 2021 ;
- le montant de l'attribution de compensation perçue de la communauté de communes du Romorantinais et du Monestois a été réduite d'environ 10 000 € ;
- De nouvelles dépenses ont été engagées pour environ 10 000 € notamment en raison de la revalorisation par le gouvernement des indemnités aux élus et de la régularisation de cotisations sociales.

De nouvelles marges de manœuvre pourraient permettre d'améliorer la situation budgétaire en 2022 mais de façon relativement limitée :

- la contribution de la commune au SIVOS pourrait baisser de 15 000 € en 2022, le SIVOS disposant d'un fonds de roulement d'environ 50 000 € ;
- le montant du remboursement des emprunts diminuera de 14 000 € en 2022 en raison de la fin de l'échéance d'un emprunt.

Le conseil municipal a déjà engagé en 2021 des dépenses qui doivent obligatoirement être inscrites au budget 2022. Les restes à réaliser 2021 s'élèvent à 374 901,43 € en dépenses et à 182 137,30 € en recettes, soit un engagement sur le budget 2022 de 192 764,13 €.

Le fonds de roulement s'élève à la clôture de l'exercice à 417 294 €. En tenant compte des dépenses d'investissement à inscrire d'office sur le budget 2022 (restes à réaliser 2021 et remboursement du capital de l'emprunt), le fonds de roulement s'élève à 208 841 €.

La baisse de l'excédent de fonctionnement et le niveau décroissant du fonds de roulement doivent inciter le conseil municipal à être vigilant sur le montant des dépenses d'investissement nouvelles pour 2022.

En 2022, il est proposé d'inscrire en dépense de fonctionnement, le programme de voirie suivant :

Réparation - route de Pruniers	4 014 €
Réfection rue de Bel Air	5 000 €
Croisement rue Mare Jésus – rue de la Minardièrre	7 037 €
Réfection cour de l'école	35 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>51 051 €</b>

En section d'investissement, il est proposé d'inscrire les dépenses suivantes :

Participation au budget lotissement (travaux rue du Tramway)	65 000,00 €
Acquisition de décorations de Noël	Montant à définir
Jeux pour l'aire de loisirs	2 500,00 €
Acquisition d'outils informatiques	2 500,00 €
Acquisition de matériels et outillages	1 500,00 €

L'acquisition de la cabane de l'aire de loisirs et le remplacement du mobilier du foyer rural sont reportés sur un exercice budgétaire ultérieur.

#### **4. Désignation d'un élu chargé de la sécurité routière**

Monsieur le Maire explique que, afin de faire face à un relâchement du comportement des usagers de la route et réduire l'insécurité routière, le Préfet de Loir-et-Cher a sollicité les maires du Département afin que soit désigné au sein de chaque commune, un élu chargé de la sécurité routière.

Il sera le lien entre la commune et le Département. Il permettra ainsi à la mairie de bénéficier de retours d'expériences et d'appui d'acteurs institutionnels pour développer auprès des administrés une culture de la sécurité routière.

Le Conseil Municipal doit donc voter la désignation de l'élu chargé de la sécurité routière et prendre la délibération de désignation.

Monsieur MADEMBA-SY est le seul candidat à cette mission.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des personnes présentes et représentées,**

- **Désigne** Monsieur Jean-Pierre MADEMBA-SY, élu chargé de la sécurité routière.
- **La délibération** est faite en ce sens.

#### **5. Questions diverses**

##### **A. Aire de Loisirs.**

Rapporteur : M. Nicolas GARNIER

- ➔ La société T.R.M. a terminé la plantation des cinq arbres. Il appartient à présent à la commune de s'occuper de l'arrosage et du désherbage.

## 6. Informations diverses

Il convient de mettre en place l'organisation de réunions concernant plusieurs commissions.

Des dates sont arrêtées :

Commission des finances :	les 21 février et 07 mars 2022 à 18h00
Commission fêtes et manifestations	les 2, 8 et 9 février 2022
Commission communication :	le 23 février 2022 à 18h00
Commission élections :	le 17 mars 2022 à 15h00 (sous réserve de la disponibilité des 2 autres membres)

La prochaine séance de conseil municipal est fixée au lundi 21 mars 2022 à 19h00.

Fin de la Séance : 21h00

Fait à Billy, le 03 février 2022  
Le secrétaire de séance,  
Geoffrey GODELIEZ-BONNARD

